

**Sujet :** [INTERNET] Observation enquête publique

**De :** Thierry Meillat <ecbatane@gmail.com>

**Date :** 25/03/2022 07:55

**Pour :** pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous trouverez ci-après mes observations concernant la demande d'ériger la commune déléguée de Condé-sur-Iton en commune séparée de Mesnils-sur-Iton.

Habitant de Mesnils-sur-Iton (commune déléguée de Roman) depuis 2006 et ancien conseiller municipal de Roman (2008-2020), je ne suis pas favorable au départ de Condé-sur-Iton de la commune nouvelle.

En effet, les arguments présentés pour justifier ce départ ne présentent pas un caractère suffisamment sérieux eu égard à l'importance des conséquences qu'aurait celui-ci.

Plus particulièrement:

- l'intégration de Condé-sur-Iton n'a en rien porté atteinte à sa ruralité (Mesnils-sur-Iton étant à l'évidence un commune rurale);
- Conde-sur-Iton n'a pas fait l'objet d'un quelconque traitement défavorable puisqu'au contraire, et à titre d'exemple, un des principaux investissements communaux a été réalisé sur son territoire (cuisine de l'école);
- la proximité de Breteuil souvent revendiquée est sans impact puisque, d'une part, rien n'empêche les habitants de Condé-sur-Iton de s'y rendre et, d'autre part, il n'existe aucun projet alternatif de rapprochement avec cette commune;
- la question du code postal est anecdotique et pourra certainement être réglée à terme, tout comme celle des confusions liées au nom de certaines rues.

Le départ de Condé-sur-Iton entraînerait en revanche des difficultés dans le bon fonctionnement de Mesnils-sur-Iton, notamment pour ce qui concerne sa participation à des organes intercommunaux.

Elle aurait également la fâcheuse conséquence de réduire le poids de Mesnils-sur-Iton (sans parler de celui de Condé-sur-Iton) dans la gestion de ces organismes.

Si cependant Monsieur le Préfet devait décider d'accepter le départ de Condé-sur-Iton, il serait indispensable:

- que celui-ci intervienne à la fin de la mandature en cours (2026), afin de limiter ses impacts dans le bon fonctionnement de Mesnils-sur-Iton et de sa participation aux organismes intercommunaux;
- et que les aspects financiers soient soigneusement examinés, ce afin d'éviter tout impact négatif pour la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton et ses habitants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Thierry Meillat